

et assez pauvre, comme de nombreux agriculteurs, et s'il s'agit d'argent qu'il a emprunté, il faut se poser des questions. Si l'on ne tient pas compte des intérêts dans le calcul des coûts de production pour les paiements de stabilisation des prix, on ne fait rien moins que rouler les agriculteurs.

La formule recommande peut-être qu'on prenne 90 p. 100 d'une moyenne quinquennale. C'est ce que vous allez avoir. Mais ce qui s'est produit il y a cinq ans dans le secteur de la pomme de terre ou pour toute autre production agricole, qu'il s'agisse de récoltes ou d'élevage, c'est la chose suivante: si l'on prend une moyenne des rentrées ou des coûts sur cinq ans on obtient un chiffre bien inférieur au revenu dont on a besoin aujourd'hui pour la même chose à cause de l'inflation; en d'autres termes, il est totalement erroné de se servir de cette formule. Le ministre fait effectuer les paiements de stabilisation des prix, après avoir été avisé qu'ils devraient être basés sur des coûts de production des cinq dernières années.

A cet égard n'oublions pas que la loi confère au ministère des pouvoirs discrétionnaires, et que s'il faut verser un paiement de stabilisation des prix, on doit se baser sur les coûts de production durant l'année en question pour en faire récupérer 90 ou 95 p. 100 au producteur. Je n'ai jamais prétendu que les paiements de stabilisation des prix doivent rapporter un bénéfice. Je recommande toutefois qu'ils visent à l'élimination du déficit, chose impossible selon l'interprétation de la loi actuelle.

Les frais d'exploitation agricole augmentent à un rythme qui dépasse le taux de rentabilité de nombreuses exploitations maraîchères et horticoles. Je me demande ce qu'il arrivera à certains producteurs cette année.

En ce qui concerne les paiements anticipés de récolte, je recommande que le ministre présente immédiatement un amendement à la loi, si ce n'est déjà prévu au budget, visant à faire passer le montant maximum des paiements de \$15,000 à \$30,000. Il est possible que le maximum de \$15,000 était adéquat au moment où ce projet de loi a été présenté. Mais il ne correspond plus aux réalités des coûts de production d'aujourd'hui. C'est mieux que rien, mais ce n'est pas l'idéal.

Je suggère également au ministre qu'après avoir bien examiné la formule de stabilisation des prix, nous analysons la question des obligations pour l'expansion de la petite entreprise destinées aux agriculteurs. Cet instrument d'emprunt a été trop souvent envisagé comme un dernier recours et destiné uniquement aux petites entreprises. Si une banque rejette la demande d'un petit homme d'affaires, la banque voisine la refuse également dans toutes les conditions, même si ces obligations sont garanties par le gouvernement. C'est pourquoi nous devons nous assurer non seulement que l'entreprise incorporée pourra obtenir auprès du gouvernement et des banques ces obligations pour l'expansion de la petite entreprise mais aussi que les agriculteurs non incorporés aient le même privilège. Cela entraînerait une réduction majeure du coût de production de nombreuses denrées agricoles allant du bœuf, aux fruits et légumes, aux grains et en fait, à l'ensemble des produits agricoles.

Je crois que c'est impérieux si nous voulons réduire le moins possible les frais de production et le coût des aliments. Comme je le faisais remarquer le printemps dernier, cela rendrait le Canada beaucoup plus concurrentiel face aux parcs d'élevage des États-Unis, par exemple. Les exploitants

américains peuvent puiser dans des fonds d'urgence qui étaient en fiducie depuis nombre d'années. Ils s'en servent pour obtenir des taux d'intérêt inférieurs de moitié à ce que doivent payer les exploitants canadiens.

Selon moi, le ministre a négligé l'agriculture canadienne. Il aurait fallu accorder un financement de dépannage, par exemple grâce aux obligations pour l'expansion de la petite entreprise. Les agriculteurs devraient certes pouvoir emprunter des grandes institutions de prêt, tout autant que la grande industrie. Pourquoi les agriculteurs n'auraient-ils pas les mêmes droits?

La Société du crédit agricole a toujours accordé aux agriculteurs des taux d'intérêt avantageux, mais les obligations pour l'expansion de la petite entreprise ne sont d'aucun secours pour les agriculteurs en difficulté, qu'il s'agisse d'un prêt en première ou en deuxième hypothèque. C'est du pareil au même. Il est grand temps que l'on examine à fond cette question.

• (2100)

En discutant avec des agriculteurs des provinces atlantiques, j'ai découvert que depuis dix ans, ils se plaignent que le programme de rajustement de l'aide aux transports des céréales fourragères ne remplisse plus son but. Les frais de transport ont augmenté beaucoup plus vite que le montant de l'aide. Du coup, les producteurs de volaille et de viande des provinces atlantiques ne sont plus compétitifs. A l'origine, le programme visait à permettre aux producteurs d'œufs, de volaille et de viande de ces provinces d'offrir des prix compétitifs, sans qu'ils soient pour autant meilleurs que ceux des autres régions. C'était là l'objectif premier du programme. Le ministre sera d'accord avec moi sur ce point. Malheureusement, cet objectif n'est plus atteint. Je demande instamment au ministre d'étudier la question.

Il y a dix ans que je me fais l'avocat d'une solution de rechange. Tirons parti des techniques européennes. Importons certaines des variétés de céréales et cultivons-en davantage. Multiplions les programmes de recherche dans l'est du pays. Pourquoi le ministre n'accorderait-il pas aux producteurs de céréales de l'Est la moitié de ce qui est actuellement accordé au titre du transport des céréales de l'Ouest? Cela encouragerait la production céréalière dans l'Est. Pourquoi ne pas créer nos propres variétés et importer des variétés étrangères pour avoir de bons rendements? Certaines des variétés qui assurent de bons rendements ont été importées d'Europe de diverses façons—le ministre le sait très bien d'ailleurs—et cela a permis de produire de bonnes récoltes dans des régions où on a besoin de céréales.

Pour me résumer, je dirai que le secteur agricole a besoin d'un programme stable administré par le ministère de l'Agriculture. On doit garantir que si l'agriculture n'est pas prospère et enregistre de lourdes pertes comme celles qu'on a actuellement, l'Office de stabilisation des prix agricoles permettra d'éviter les pertes. A mon avis, aussi longtemps que cette question n'aura pas été réglée par un comité composé des ministres de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) et des Finances (M. MacEachen) et que le ministre de l'Agriculture jouera un rôle secondaire, cette question ne sera pas étudiée comme il se doit pour le principal consommateur local du pays, le principal producteur alimentaire et celui qui influe peut-être le plus sur le prix des aliments. Un gouvernement véritablement sincère peut établir une politique de stabi-